



- 4115, chemin de la Sauvagine
- Saint-Ubalde, Québec
- G0A 4L0

Bonjour à vous tous,

Une bonne nouvelle pour la protection de notre lac. Le gouvernement fédéral a modifié la réglementation qui s'applique aux lacs dont l'utilisation de moteurs à propulsion mécanique est interdite.

Maintenant, tous les lacs qui sont inscrits sur la liste fédérale des plans d'eau restreints aux bâtiments à propulsion électrique ont maintenant une limite de puissance moteur maximale de 7,5 kW (9,9hp).

Notre Association avait entrepris les démarches en ce sens en 2019. Nous étions visionnaires et sans le savoir, nous n'étions sûrement pas les seules à travers le Canada.

L'affichage adéquat sera installé d'ici la fin de l'année aux endroits de mise à l'eau.

Voici les liens web pour consultation :

<https://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2020/2020-12-09/html/sor-dors252-fra.html>

<https://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2008-120/page-7.html#h-731816>

Jacques Savard, président

2021-07-14

*La nature en héritage, un lac à protéger !*

[arc-carillon.org](http://arc-carillon.org)

